

SYNDICAT MIXTE DU RUISSEAU DES ECHETS ET DU RAVIN DES PROFONDIÈRES

Comité syndical du 25 mars 2021

Communauté de Communes de	Présent	Absent		Présent	Absent
Miribel et du Plateau (5/8)					
Christine PEREZ	X		Valérie NOIRAY	X	
Elodie BRELOT		X	Jean-Michel LADOUCE	X	
Corinne SAVIN		X	Pierre GOUBET		X
Jean-Luc DESVIGNES	X		Christian JUFFET	X	
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (2/2)					
Laurence RAVEROT	X				
Gérard RAPHANEL		X			
Communauté de Communes de la Dombes (1/2)					
Ludovic LOREAU	X				
Henri CORMORECHE		X			

Elus absents	Donne pouvoir à
Elodie BRELOT	Christine PEREZ
Corinne SAVIN	Jean Michel LADOUCE
Gérard RAPHANEL	Laurence RAVEROT
Henri CORMORECHE	Ludovic LOREAU

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Valérie NOIRAY	58 %	12	7	11

Monsieur LOREAU informe que M CORMORECHE lui a donné pouvoir par SMS.

Monsieur JACQUETAND informe que le pouvoir doit être transmis par écrit sur papier et éventuellement par mail. Le SMS ne semble pas recevable comme preuve de la procuration. La procuration devra être transmise.

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Valérie NOIRAY est désignée secrétaire de séance

II- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16/12/2020

Le compte rendu de la séance plénière du 16/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

III- AFFAIRES FINANCIERES

a) Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur le directeur rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT l'assemblée doit débattre et délibérer, préalablement au vote du budget primitif, des orientations du budget 2021

Il présente le DOB 2021 transmis avec la liasse du conseil.

Le budget 2021 reprend les orientations et inscriptions du budget voté en 2020 tant en partie dépense que recette. L'étude de définition et les travaux envisagés sur 2020 n'ont pu être mis en œuvre du fait de la crise sanitaire et du changement de mandature.

La partie dépense comprend la réalisation d'une étude de définition, une enveloppe pour la réalisation de travaux et les indemnités accessoires des agents de la CCMP qui assurent la gestion du syndicat.

La partie recette comprend les participations des EPCI membres : forfaitaires et complémentaires pour permettre l'équilibre du budget. Une subvention de l'agence de l'eau sera sollicitée pour financer l'étude de définition. Le principe de sincérité budgétaire ne permet pas de l'inscrire au primitif. La subvention pourrait être de l'ordre de 50% à 80% et viendra limiter la participation financière des intercommunalités.

La révision statutaire souhaitée sur 2021 permettra de clarifier le fonctionnement du syndicat et notamment la clé de répartition financière. Pour l'heure, le budget 2021 reprend la clé initiale et la révision du montant forfaitaire voté en mars 2020.

L'étude de définition inscrite au budget permettra notamment de définir le périmètre hydrographique du bassin versant des Echets. Le bassin versant comprend pour partie les 3 intercommunalités membres mais également au-delà la métropole lyonnaise. Un débat s'engage sur l'association technique et financière de la Métropole à cette étude.

Suite à cette présentation, et après quelques échanges, l'assemblée à l'unanimité prend acte du débat d'orientation 2021.

IV- DIVERS

a) Statuts du syndicat mixte

La Présidente rappelle que l'assemblée lors de la séance plénière du 16/12/2020 a validé la nécessité de réviser les statuts du syndicat mixte devenus obsolètes. Un projet a été transmis avec la liasse du conseil pour un premier échange en préparation d'un prochain vote.

Une présentation des statuts est réalisée par le directeur. Il est évoqué la nécessité de revoir la formulation de l'article 1 pour que l'on comprenne bien que le syndicat n'intervient que sur la partie du bassin versant des Echets incluse dans les 3 EPCI membres du Syndicat.

M. Loreau interroge sur la nécessité de revoir dès à présent les statuts, sachant que l'étude proposée visera à retravailler ce document. Mme Perez répond que le débat avait été ouvert lors de la dernière réunion du conseil syndical et qu'il avait été acté le fait de formaliser les statuts qui sont complètement obsolètes, pour assoir le fonctionnement actuel du syndical, dans l'attente des conclusions d'une étude qui va nécessairement prendre au moins 1 an après son lancement.

b) Etude de définition

Madame la Présidente rappelle que l'assemblée lors de la séance du 16/12/2020 a acté le lancement d'une étude de définition à l'échelle du bassin versant. Sur la base du projet transmis avec la liasse du conseil il est proposé un premier échange en préparation du lancement d'une consultation.

Quelques remarques sont formulées en séance sur le projet de CCTP :

- § 1.3.1 évoquer le marais des Echets et plus des ruisseaux
- § 1.3.2 : distinguer les acteurs dans le bassin versant et hors bassin versant
- § 1.3.4 : préciser qu'aucune présentation n'a été faite aux élus du syndicat (voire de la Métropole le cas échéant)
- § 3. 2 : préciser qu'un des scénarios est le maintien du périmètre actuel du syndicat

Tant sur l'étude de définition que sur les statuts révisés du syndicat mixte il est proposé que les élus et techniciens des intercommunalités fassent connaître leurs remarques complémentaires. Il est acté que ces deux points seront inscrits à la prochaine séance plénière qui est fixée au 12/04 à 18 heures 30. En fonction des échanges, ces points seront maintenus ou non à l'ordre du jour par la Présidente. L'objectif étant de trouver un accord unanime.

La séance a été levée à 20h15.



